

MISE EN ŒUVRE PAR BFT INVESTMENT MANAGERS DE L'ARTICLE 173 DE LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Agir en acteur financier responsable est indissociable de la stratégie de développement de BFT IM. Cet engagement prend la forme d'une gestion socialement responsable et de solutions d'investissement qui soutiennent la transition énergétique.

Avec 25,2 milliards d'actifs sous gestion à fin décembre 2018¹, BFT IM, qui appartient au Groupe Amundi, a fait de la prise en compte des critères de développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement - en complément des critères financiers - un de ses axes de développement majeurs.

BFT IM a compté au nombre des précurseurs de la gestion ISR en créant son premier fonds de développement durable (Génération Ethique) dès décembre 2000. Au 31 Décembre 2018, avec près de 5,1 milliards d'euros en Investissement Socialement Responsable (ISR), BFT IM se positionne en acteur engagé. Notre objectif est la généralisation de la prise en compte des critères d'intérêt général que sont les critères Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble des gestions de la société. L'évaluation de l'impact potentiel des risques climatiques sur les investissements de nos clients fait également partie de notre responsabilité.

En juillet 2016, BFT IM a obtenu, pour une durée de trois ans, la certification engagement de service « Démarche Investissement Socialement Responsable ». Délivrée par AFNOR Certification, elle garantit la transparence de la démarche appliquée à notre offre ISR.

1. Les engagements de BFT IM

■ Les chartes et actions de place qui nous engagent

Dans une démarche volontaire, le Groupe Amundi, auquel BFT IM appartient, adhère et conduit sa stratégie RSE dans le respect des valeurs et principes énoncés dans les chartes suivantes :

- 2003 : signature du Pacte Mondial des Nations-Unies
- 2006 : adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable
- 2008 : signature de la charte de la Diversité
- 2015 : signature de la charte de la Parentalité

BFT IM, en son nom propre, et plus largement le groupe Amundi participent aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. BFT IM est membre du comité ISR de l'Association Française de Gestion financière (AFG) et des groupes de travail ISR (Impact Social

¹ Hors encours sous délégation de gestion

et ODD²) de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF). Le Groupe Amundi représente BFT IM au sein de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), des Sustainable Investment Forums (SIF) français, espagnol, italien, suédois, canadien, japonais et australien, et de l'association française « Entreprises pour l'Environnement ».

BFT IM cherche à concilier le fonctionnement efficace des marchés et du métier de la gestion d'actifs avec la promotion d'une finance plus responsable et plus orientée vers le service de l'économie. Cette année, BFT IM poursuit ses engagements en faveur de la prise en compte des critères ESG par les investisseurs et en particulier des critères relevant des Objectifs de Développement Durable intégrant des enjeux environnementaux.

En 2017, le Groupe Amundi a répondu à plus de trente consultations portant sur des réglementations européennes ou françaises en cours d'élaboration ou de révision, ainsi qu'à des consultations de l'IOSCO (International Organization of Securities Commission) au niveau international. En particulier, le Groupe Amundi a activement contribué à la consultation européenne du HLEG (High-Level Expert Group on Sustainable Finance), formulant plusieurs commentaires sur les recommandations émises par le groupe d'experts relatives à l'intégration du développement durable dans le cadre réglementaire européen en matière financière. Entre autres, le Groupe Amundi a également répondu, au cours de l'année, à la consultation du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), au questionnaire « ISR – Finance verte » de l'AMF pour fournir un état des lieux de sa politique d'investissement responsable et a fourni à l'AFG des données statistiques sur l'ensemble de sa gestion responsable. En tant que membre du Comité du label ISR, le groupe Amundi continue également à prendre part aux réflexions relatives à l'évolution du label ISR.

■ **La participation du Groupe Amundi à des coalitions d'investisseurs**

Coordonnées au niveau international, les coalitions d'investisseurs ont pour but d'inciter les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques. Les domaines concernés sont la lutte contre le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement. Les coalitions visent également à faire adopter par les industries pétrolières et minières une plus grande transparence dans leurs relations avec les pays dans lesquels elles opèrent.

Initiatives	Thématiques	Soutenues par Groupe Amundi depuis
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	Changement climatique	2003
Carbon Disclosure Project (CDP)	Emissions de CO ₂ , transparence des données ESG	2004
Forest Footprint Disclosure Project (FFD)	Déforestation	2009
Water Disclosure Project	Utilisation des ressources en eau	2010
Access to Medicine Index	Accès aux médicaments	2010
Access to Nutrition Index	Accès à la nutrition	2013

² ODD : Objectif Développement Durable

UN Global Compact Engagement on Leaders & Laggards	Reporting ESG	2008
Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)	Gestion responsable des ressources naturelles	2006
Clinical Trials Transparency	Essais cliniques	2014
Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative (RAFI)	Droits de l'homme	2014
Portfolio Decarbonization Coalition	Changement climatique	2014 (co-fondateur)
Asia Corporate Governance Association (ACGA)	Gouvernance	2014
UNPRI Letter Calling Stock Exchanges to put in place voluntary guidance for issuers on reporting ESG information by the end of 2016	Reporting ESG	2015
IGCC Letter to 77 EU companies on their positions and lobbying activities on EU Climate and Energy Policy	Changement climatique	2015
PRI Human Rights Engagement	Droits de l'homme – Reporting ESG	2015
Paris Green Bonds Statement de la Climate Bonds Initiative	Changement climatique	2015
Montreal Carbon Pledge	Changement climatique	2015
Green Bonds Principles	Changement climatique	2015
Finance for tomorrow	Finance durable	2017
Workforce Disclosure Initiative Letter	Conditions de travail – Reportings corporate	2017
Climate 100+	Changement climatique	2017

2. L'investissement socialement responsable

BFT IM a fortement développé, ces dernières années, la prise en compte des critères ESG dans ses décisions d'investissement, en complément des critères financiers. BFT IM est convaincue que cette approche consolide la création de valeur.

■ L'intégration ESG

Le Groupe Amundi a signé les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) dès leur création en 2006. Ils prônent l'intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et les décisions d'investissement des acteurs financiers. La mise en place de ces principes se décline notamment chez BFT IM par :

- *Une politique d'exclusion stricte*

Sont exclues de l'ensemble de la gestion les entreprises qui interviennent dans les armements controversés (entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions). Notre engagement va au-delà des obligations réglementaires en incluant aussi les armes chimiques, les armes biologiques et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, sont exclues les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial de même que les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme (crimes de guerre et crimes contre l'humanité).

Cette démarche volontariste en termes de politique de désinvestissement a été poursuivie dans le secteur du charbon. Sont désormais exclues des portefeuilles les sociétés réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon ou, suite à une analyse qualitative et prospective, les sociétés produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an.

Ces décisions reflètent les engagements du groupe Crédit Agricole en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique. Enfin, BFT IM a élargi sa politique d'exclusion en excluant de tous ses fonds ouverts ISR, les entreprises productrices de tabac.

En 2017, 256 émetteurs (Corporates et Etats) sont ainsi exclus des portefeuilles sous gestion.

- *L'analyse ESG*

L'analyse ESG permet de mieux identifier risques et opportunités. C'est, pour l'investisseur, une façon de se prémunir des risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité.

- L'analyse ESG des entreprises s'appuie sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les Principes Directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise ou encore ceux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Elle examine le comportement des entreprises dans les trois domaines : Environnement, Social et Gouvernance.
- L'analyse ESG des Etats a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en trois dimensions : Conformité (par exemple, la ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats quantifiables et mesurables.
- Un département dédié assure pour le Groupe l'analyse ESG de plus de 5 000 émetteurs, la mise en œuvre d'une politique d'engagement formalisée, la relation avec les groupes de place et la promotion de ces thématiques. Ce département contribue à définir la politique de vote en Assemblées Générales, engage le dialogue avec les entreprises et établit des protocoles de recherche afin d'analyser l'impact des critères ESG sur la performance des fonds.
- Des prestataires externes fournissent les données extra-financières. Afin de disposer d'une analyse quantitative de qualité, il est nécessaire d'assurer la couverture du plus grand nombre d'émetteurs par les meilleures agences pour confronter les analyses. Le Groupe Amundi s'appuie sur les analyses de ses partenaires, notamment Vigeo-Eiris, MSCI, Sustainalytics ou encore Oekom et sur celles d'entités spécialisées sur certaines thématiques (armements controversés par exemple).

- *La diffusion des notes ESG à tous les gérants*

Les notes extra-financières des émetteurs sont diffusées en temps réel à l'ensemble des équipes de gestion de BFT IM. A tout moment, un gérant connaît les notes financières et extra-financières des valeurs qui composent son portefeuille et son indice de référence. Il connaît également son empreinte ESG qui correspond à la note ESG moyenne de son portefeuille.

En complément des revues sectorielles, les analystes produisent des études approfondies sur des thématiques liées aux grands enjeux du développement durable. En 2017, ces thématiques ont été les suivantes : huile de palme, opportunités de l'extraction minière en eaux profondes... Ces études permettent de nous positionner sur des activités sujettes à controverses.

- *Des solutions pour notre clientèle*

BFT IM propose aux investisseurs institutionnels et aux corporates une gamme de fonds ISR ouverts dans différentes classes d'actifs (gestion monétaire, obligataire et convertibles) et une approche ESG, pour l'instant limitée aux actions.

■ **L'approche « Best in Class »**

Cette approche consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur afin de faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès. Elle permet de ne pas opposer l'objectif de performance financière et la prise en compte des critères extra-financiers, mais au contraire de les conjuguer pour consolider la création de valeur.

■ **Les règles ISR appliquées par BFT IM**

Pour qu'un portefeuille soit considéré comme ISR, il doit respecter les règles suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés E, F et G (sur une échelle de A, meilleure note, à G, moins bonne note) ;
- Note ESG du portefeuille supérieure ou égale à C ;
- Note ESG moyenne du portefeuille supérieure ou égale à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence ;
- Garantie d'un seuil minimum de 90 % des émetteurs en portefeuille notés sur les critères ESG.

■ **Une démarche ISR certifiée**

Gage de confiance à destination de nos clients, la démarche ISR appliquée par BFT IM est certifiée par l'AFNOR. Cette certification est renouvelée chaque année. Elle est délivrée par un organisme indépendant reconnu qui garantit la qualité et la transparence des démarches ISR à travers sept engagements de service (expertise, traçabilité des données, information, réactivité...) à l'issue d'un audit conduit dans les locaux et auprès des équipes de BFT IM.

■ **L'approche « ESG » de BFT IM**

En plus de l'approche ISR, BFT IM a développé, en 2018, une démarche ESG actuellement appliquée au fonds actions BFT Euro Future ESG. Elle se fonde sur trois piliers :

- Pilier 1 - l'exclusion des entreprises qui, selon BFT IM, ne respectent pas la démarche de progrès.
Nous excluons les entreprises dont l'activité va à l'encontre des droits des générations futures. Outre les exclusions énumérées ci-dessus (*Une politique d'exclusion stricte*), l'équipe de gestion exclut, également, les territoires figurant sur la liste noire des paradis fiscaux établie par la Commission européenne.
- Pilier 2 - la prise en compte de risques potentiels au travers d'indicateurs de controverses. BFT IM identifie les entreprises les plus controversées et celles dont le niveau de risque s'accroît. Les controverses prises en compte peuvent concerner tous les aspects de la vie de l'entreprise (pollution majeure, corruption, violation des droits de l'homme, travail des enfants, espionnage industriel ...).

Deux critères sont particulièrement pris en compte afin de pouvoir qualifier les controverses auxquelles sont confrontées les entreprises : le niveau de gravité de la controverse affectant une entreprise (pollution de sites, malversations financières, travail des enfants, accidents, opérations financières illicites...), et la fréquence de la

controverse.

- Pilier 3 - l'intégration systématique de critères ESG dans les choix d'investissement. Nous appliquons un référentiel composé d'un ensemble de critères génériques à toutes les entreprises puis de critères spécifiques à chaque secteur. Parmi les critères génériques, nous analysons notamment :
 - ✓ la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.
 - ✓ le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale.
 - ✓ l'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance.

3. Une politique d'engagement formalisée

La politique d'engagement au sein de BFT IM prend notamment la forme du vote aux assemblées générales et du dialogue pré-assemblée. Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable de BFT IM.

Nous exerçons nos droits de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos portefeuilles sont investis. En 2017, BFT IM a voté à 127 assemblées.

Depuis la saison de vote 2013, BFT IM a adopté la politique de vote commune au Groupe Amundi. Cette dernière est mise à jour annuellement en intégrant des critères environnementaux et sociaux.

Notre politique de vote³ répond à un triple objectif : assurer l'intérêt des porteurs de parts, formaliser et rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance afin de faciliter le dialogue avec les entreprises et contribuer à l'efficacité du cadre global de gouvernance et ainsi au bon fonctionnement des marchés.

Le dialogue actionnarial consiste, par des échanges constructifs et réguliers, à promouvoir nos attentes en tant qu'investisseur responsable sur les sujets présentés en assemblée générale auprès des entreprises représentant nos positions les plus significatives. Il est structuré autour d'un système formalisé (exemple : pré-alertes avant les assemblées générales) et permet d'obtenir une meilleure transparence, des engagements supplémentaires et des modifications, voire l'abandon, de certaines pratiques de la part des sociétés.

4. Les actions en faveur de la transition énergétique

A l'heure où le changement climatique présente un risque majeur à moyen et long terme, le Groupe Amundi poursuit ses engagements dans plusieurs initiatives en faveur de la transition énergétique à travers une série d'actions (par exemple le partenariat stratégique noué avec l'*International Finance Corporation*, ou la participation au Comité Exécutif des *Green Bond*

³ Un rapport d'exercice des droits de vote et de dialogue actionnarial, mis à jour semestriellement, est disponible sur le site internet de BFT IM (www.bft-im.com)

Principe) qui visent à mobiliser les investisseurs dans la transition vers une économie bas carbone.

■ **La prise en compte des notations extra-financières**

BFT IM encourage les émetteurs à adopter les meilleures pratiques sur les trois axes, E, S et G. La dimension environnementale est donc prise en compte dans les décisions d'investissement, avec une pondération particulièrement élevée pour les secteurs les plus polluants. Pour réduire, en particulier, les émissions de gaz à effet de serre, notre approche ESG est double :

- identifier les secteurs les plus exposés, énergétiques et autres secteurs : services aux collectivités, pétrole et gaz, chimie, métaux, automobile, biens d'équipements, immobilier, assurance ;
- analyser la capacité des entreprises à maîtriser leurs impacts directs et indirects sur l'environnement.

■ **Une politique de désinvestissement ciblée**

Le Groupe Amundi a mis en place depuis 2016 une politique d'exclusion des émetteurs qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon, pourcentage abaissé à 30% en 2017. Cette exclusion s'applique à l'ensemble des portefeuilles gérés par BFT IM.

Dans le cadre de fonds dédiés, BFT IM a mis en place des politiques de désinvestissement plus restrictives allant jusqu'à l'exclusion de l'ensemble des énergies fossiles.

■ **L'empreinte carbone des portefeuilles**

BFT IM utilise Trucost, leader mondial de la recherche environnementale et de la fourniture de données carbone, pour calculer l'impact carbone de ses fonds. Les émissions directes et indirectes (scopes 1, 2, et une partie du scope 3 correspondant aux émissions indirectes liées aux fournisseurs de premier rang) ainsi que les réserves carbonées sont couvertes. Cette approche permet de satisfaire les provisions quantitatives de l'article 173 concernant la prise en compte des émissions de CO₂ liées aux actifs sous gestion.

BFT IM peut fournir à ses clients un reporting carbone comprenant les indicateurs suivants :

- le taux de couverture : (i) calcul du montant des encours notables dans le portefeuille considéré et (ii) calcul du montant des encours notés, c'est-à-dire ceux pour lequel nous disposons de données fournies par Trucost ;
- les émissions carbone par million d'euros investi : indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille ;
- les émissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires : indicateur de l'intensité carbone de la chaîne de valeur des entreprises en portefeuille ;
- la répartition sectorielle des émissions carbone (en %) ;
- la répartition géographique des émissions carbone (en %) ;
- les réserves carbone par million d'euros investi.

■ **L'engagement actionnarial**

L'engagement actionnarial constitue également un levier d'influence grandissant en faveur d'une économie bas carbone, qui s'est intensifié en 2017, dans la lignée du mouvement initié par la COP 21.

Notre politique de vote est partie intégrante de notre gestion des risques. Elle est un outil essentiel de protection des intérêts de nos clients. Elle nous permet de mettre en œuvre les

politiques de vote de nos clients intégrant fortement la transition énergétique, notamment en n'approuvant pas les comptes en cas de politique de transition énergétique jugée insuffisante.

Par ailleurs, Groupe Amundi participe à plusieurs initiatives collectives dont la pertinence a été renforcée lors de la COP21 : *le Carbon Disclosure Project*, les *Principles for Responsible Investment*, et l'IIGCC. Nous soutenons également les résolutions sur les risques financiers liés au climat déposés par la coalition d'investisseurs '*Aiming for A*' auprès des Majors pétrolières (BP, Shell, Total, Chevron et Exxon) et minières (Rio Tinto, AngloAmerican, et Glencore).

Indicateurs Finance responsable		Unité	2018	2017	2016
Encours totaux sous gestion*		Mds €	25.2	27.6	25.0
ISR	Encours	Mds €	5.1	5.7	5.0
	Pourcentage sur les encours totaux	%	20.2	20.7	20.0
	Trésorerie	%	70	66	90
	Obligataire	%	30	33	9
	Actions	%	0	1	1
ESG	Actions	Mds €	0.03	0	0
Répartition des encours ISR/ESG par type de clients	Institutionnels et corporates	%	100	100	100

* hors gestion déléguée

CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS

Nom du document	Contenu	Fréquence	Moyens utilisés	Dernière publication / Exercice de référence
Pages ISR du site bft-im.com	La philosophie et la démarche ISR de BFT IM		Site internet www.bft-im.com	2018
RI Transparency Report	Rapport annuel du Groupe Amundi concernant ses obligations de reporting ESG découlant de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	Site internet Groupe Amundi.com	2018
Rapport d'engagement	Détail de la philosophie et du processus d'engagement du Groupe Amundi, résultats de notre dialogue et engagement avec les entreprises sur des thématiques liées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	Site internet Groupe Amundi.com	2018
Politique de vote	Cadre d'analyse de la politique de vote commune au Groupe Amundi	Annuelle	Site internet www.bft-im.com	2017
Rapport sur l'exercice des droits de vote et du dialogue actionnarial	Mise en œuvre de la politique de vote pour BFT IM	Annuelle	Site internet www.bft-im.com	2017
Reporting ESG	Pour les OPC ISR : notations ESG du portefeuille, celles de son benchmark ou univers d'investissement.	Mensuelle	Site internet www.bft-im.com	

Code de Transparence ISR	Code de Transparence AFG-FIR/EUROSIF des fonds ISR de BFT IM	Annuelle	Site internet www.bft-im.com	2018
Groupe Amundi Brochure Climat	Présentation de l'expertise du Groupe Amundi	Annuelle	Site internet Groupe Amundi.com	12/2017